

DEPARTEMENT DE LA MARNE

o o o

ARRONDISSEMENT DE REIMS

o o o

COMMUNE DE VANDEUIL

o o o

EXTRAIT DU REGISTRE N° 2012- 12
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

o o o

Nombre de Membres en exercice : 9

Nombre de Membres présents : 9

Nombre de Membres votants : 9

L'an deux mille douze,

Et le vingt trois mai

A dix neuf heures

Le Conseil Municipal de Vandeuil régulièrement convoqué, s'est réuni au à la mairie, sous la présidence de Monsieur François MOURRA, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2012

Etaient présents : Messieurs C.MOREAUX, R.LEFORT, J.P. BERTHELEMY, H.FOURNAISE, C.GERARD, E.GRIFFON, G.NOVAK,

Etait excusée : F. SERVAGNAT

Monsieur E. GRIFFON a été nommé secrétaire de séance

OBJET : Fixation du prix de la location de la salle de réunion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- Les conditions de location de la salle appliquées sont celles indiquées dans le règlement d'utilisation de cette salle,
- Les associations dont le siège est à Vandeuil pourront utiliser la salle à titre gratuit selon un programme annuel défini en début d'année, avec nettoyage à effectuer selon règlement.
- Pour les autres utilisateurs domiciliés dans la commune, le prix de location est le suivant :
 - vin d'honneur consécutif à un enterrement dans le cimetière de Vandeuil (achevé avant 20 H) : gratuit, avec caution et nettoyage à effectuer selon règlement.
 - vin d'honneur lié à une autre manifestation achevée avant 20 H: 100 €, avec caution et nettoyage à effectuer selon règlement.
 - journée incluant un repas le midi, achevée avant 20 H : 150 € avec caution et nettoyage à effectuer selon règlement.
 - Week-end (samedi et dimanche)
 - Hiver (du 1er novembre au 30 avril): 300 € (charges incluses)
 - Eté: 250 € (charges incluses), avec caution et nettoyage à effectuer selon règlement.

Ces décisions sont applicables à partir du 15 juin 2012

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215105495-20120605-DEL_2012_12-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission (sous) préfectorale

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet: 05/06/2012

Fait à Vandeuil, le 24 mai 2012

Le Maire
Pour l'autorité Compétente"
par délégation

F. I *



Extrait certifié conforme
Fait à Vandeuil, le 24 mai 2012,

Le Maire,

F. Mourra